



Savièse, le 17 avril 2015

Imprimerie Beeger SA  
Rue de l'Industrie 43  
1950 Sion

Madame, Monsieur,

Nous vous prions de bien vouloir insérer dans le prochain numéro du bulletin officiel, le texte suivant :

**COMMUNE DE SAVIESE**  
**Mise à l'enquête plan de quartier de Tsambotte**

Conformément à l'article 12, alinéa 4, de la loi cantonale sur l'aménagement du territoire (LcAT), la Commune de Savièse soumet à l'enquête publique le plan de quartier de « Zambotte » et son règlement pendant 30 jours, sis en zone à bâtir à aménager, selon le plan d'affectation de zones en force.

Périmètre : parcelles nos 5350, 5353, 5354, 5355, 5356, 5357 et 5361  
Plan : 26  
Lieu-dit : Tsambotte  
Coordonnées : 592'712/121'841 (centre de gravité du plan de quartier)  
Propriétaires : MM. Jean-Michel et Pierre-Armand Luyet  
Objet : réalisation de 8 villas individuelles  
Zone : zone résidentielle R20

Le plan de quartier (PQ) peut être consulté auprès du service technique de la Commune de Savièse durant les heures d'ouverture officielles.

Les oppositions éventuelles à l'encontre du plan de quartier de « Zambotte » doivent être déposées par écrit auprès de l'administration communale, dans les 30 jours dès la présente publication.

Selon l'article 34 de la loi cantonale sur l'aménagement du territoire (LcAT), c'est la procédure ordinaire d'autorisation de construire qui est applicable pour ce plan de quartier conforme au plan d'affectation de zones et règlement communal de la Commune de Savièse.

L'Administration communale

En vous remerciant d'avance de votre obligeance, nous vous présentons, Madame, Monsieur, nos meilleures salutations.

**COMMUNE DE SAVIESE**

Le Secrétariat communal

La Secrétaire  
*M.-N. Reynard*

La Collaboratrice  
*I. Héritier*